



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : convocation du Conseil Municipal

Le 09 septembre 2022,

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :

Mardi 13 septembre 2022 à 18h30
Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance précédente
3. **Ressources Humaines :**
 - a. Temps de travail du personnel dont 1607 heures, annualisation et ARTT.
 - b. Mise en place du nouveau régime indemnitaire pour le personnel municipal.
 - c. Création de 4 postes d'Adjoints techniques contractuels non permanents, pour accroissement d'activité sur l'année scolaire (reconduction du dispositif de l'année scolaire précédente).
4. **Intercommunalité :**
 - a. Modification des statuts communautaires CCPV
 - b. Demande de sortie du SIDEVAR de la commune de Beaufort sur Doron
5. **Assainissement collectif :**

Reconduction pour l'année 2023 de la convention entre la commune et le Département du Var pour l'assistance technique dans le domaine du contrôle du fonctionnement des stations d'épuration
6. **Information du Conseil Municipal** (*informations des conseillers et débats simples sans vote*) :

Travaux et aménagements :

 - Livraison et mises en service des 4 stations d'épurations dont les travaux avaient été lancés en début d'année

Plan Local d'Urbanisme :

- Retour sur le déroulement de l'enquête publique et échanges sur les conclusions remises par le Commissaire Enquêteur

Action sociale :

- Accueil effectif d'une famille de réfugiés d'Ukraine

Collecte des OM :

- Défaillances de l'entreprise prestataire de la CCPV dans la mission de collecte des ordures ménagères : position et interventions de la commune

Vous trouverez joints à la présente :

- *Le compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,*
- *Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales*



Le Maire,

Emmanuel HUGOU

POUVOIR

En application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je soussigné(e)

.....

Conseiller(e) Municipal(e) de la commune de Saint-Julien-Le-Montagnier

Empêché(e) d'assister à la séance du Conseil Municipal

du àh..... ;

Déclare donner pouvoir à :

.....

Pour prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint-Julien-Le-Montagnier, le

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer

Report de séance : le présent pouvoir conserve ses effets pour tous les autres jours suivants, auxquels cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Les pouvoirs sont remis au maire le plus tard en début de séance ou doivent être parvenus par courrier ou par fax (04.94.80.01.05) ou par courriel avant la séance du conseil

Les pouvoirs par courriel ou par fax devront être transmis avant midi le jour de la séance.